Le P'tit Saturnin

Le bulletin municipal de Saint-Sornin

SAINT SORNIN

N°24

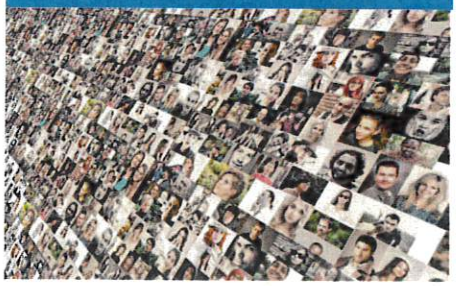
PRINTEMPS 2022



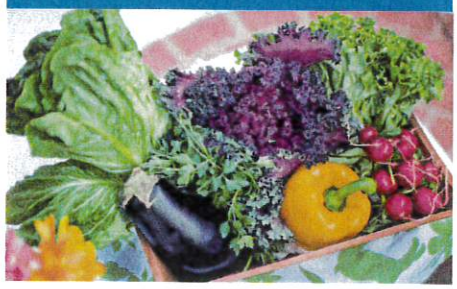
ACTUS P.3



VIE DU VILLAGE P.8



LOISIRS P.14





SOMMAIRE

Édito.....2
Actus.....3-5
▸Aux urnes citoyens !
Comptes 2021.....6-7
Vie du village.....8
▸Recensement
Vie associative.....9
▸Les Insurgés des Déchets
▸La marche gourmande
Vie culturelle.....10
▸Le Prieuré
Environnement.....11-13
▸Les chauves-souris
▸Une haie pédagogique
▸Les oiseaux des jardins
Loisirs.....14-15
▸Jardinez avec la lune
Portrait.....16
▸Annick Mitchell
Détente.....17
▸Recette : le chevreau pascal
▸L'atelier de Saturnin
Infos pratiques.....18

Chers administrés,

Le Conseil municipal a voté le 9 mars dernier le budget 2022 en respectant les règles de prudence nécessaires, dans un environnement économique et financier fortement dégradé, dû en particulier à l'endettement important de l'Etat.

Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales, dans la mesure où nous repartons dans un contexte inflationniste de 3,40 % qui s'applique automatiquement à nos bases d'imposition.

2022 est l'année d'échéances électorales importantes, les 10 et 24 avril, avec l'élection présidentielle et les 12 et 19 juin avec les législatives.
Le droit de vote est un droit fondamental établi en France par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Il n'a toutefois été effectif pour l'ensemble de la population qu'en 1944, avec la reconnaissance du droit de vote des femmes, et en 1945, avec celle des militaires. Le suffrage est alors devenu effectivement universel.
Il nous a paru nécessaire de rappeler les grands principes démocratiques de nos élections, tant pour le président de la République que pour les députés.

Nous consacrons par ailleurs une part importante de ce numéro à notre environnement, notamment aux animaux et végétaux qui peuplent nos jardins.

Enfin, de façon à réduire les coûts de fabrication du bulletin municipal, nous faisons désormais appel à des annonceurs, tandis que la mise en page est réalisée par une administrée bénévole.

Je vous souhaite une bonne lecture et je vous donne rendez-vous au prochain numéro.

Amicalement
Votre Maire
Joël Papineau

Le P'tit Saturnin

- Directeur de publication : Joël Papineau
- Responsable de rédaction : Laurence Faney
- Conception et mise en page : Hélène Gautier
- Comité de rédaction : Joël Papineau, Laurence Faney, Marie-Thérèze Grandillon, Sylvie Derrien, Sylvie Sabourin, Baudouin Dunoyer de Segonzac, Vincent Renvoizé, Hélène Gautier
- Impression : Marennes impression
- Régie publicitaire : Patrick Chauray 06 86 73 79 33

SAINT SORNIN

Mairie de St Sornin

1 place St Saturnin
17600 St Sornin
05 46 85 11 40
mairiesaintsornin@st-sornin.com

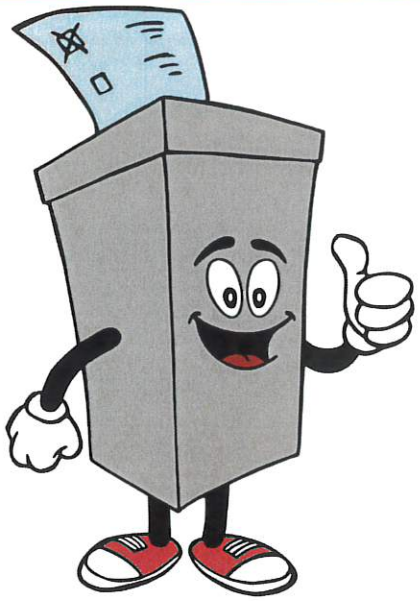
Horaires de la mairie

- Lundi : 9h - 12h
- Mercredi : 14h - 17h
- Vendredi : 9h - 12h

Pour un rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter la mairie par téléphone.

AUX URNES CITOYENS !

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 10 et 24 avril, les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin. Qui peut se présenter ? A quelles conditions ? Comment participer au vote ?
Nos réponses pour tout savoir sur ces scrutins



UN PRÉSIDENT POUR 5 ANS

►Comment est élu le président de la République ?

Le président de la République est élu au suffrage universel direct, pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois. **En 2022, le scrutin aura lieu les dimanches 10 et 24 avril**. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés. Sont pris en compte l'ensemble des bulletins déposés dans l'urne, à l'exception des votes blancs (enveloppes vides ou bulletins sans indication) et votes nuls (bulletins déchirés ou annotés). Si aucun candidat n'est élu au premier tour, les deux candidats arrivés en tête se présentent au second tour, deux semaines plus tard.

►Qui peut être candidat à l'élection présidentielle ?

Pour se présenter un candidat doit :
- être de nationalité française ;
- avoir 18 ans révolus et être inscrit sur une liste électorale ;
- avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national ;
- ne pas être privé de ses droits d'éligibilité par une décision de justice ;
- ne pas être placé sous tutelle ou sous curatelle ;
- faire preuve de "dignité morale", sans que cette notion soit précisément définie.

►Quelles obligations doivent remplir les candidats ?

•Les candidats doivent recueillir les **parrainages de 500 élus**, parlementaires et élus locaux, provenant d'au moins 30 départements (50 au plus par département), chaque élu ne pouvant parrainer qu'un seul candidat. La liste des parrainages est publiée deux fois par semaine par le Conseil constitutionnel et intégralement huit jours avant le premier tour.

•Les candidats doivent adresser au Conseil constitutionnel une **déclaration de situation patrimoniale**, transmise à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et publiée avant le premier tour. Elle devra être renouvelée par le président élu avant l'expiration de son mandat.

•Les candidats doivent remettre au Conseil constitutionnel une **déclaration d'intérêts et d'activités**, rendue publique par la HATVP, dont l'objectif est de prévenir les éventuels conflits d'intérêts dans la fonction de président de la République.

•Une fois ces formalités accomplies, **la liste des candidats est publiée** par le Conseil constitutionnel, au plus tard quatre semaine avant le premier tour.

•Enfin, dans les deux mois suivant l'élection, les candidats doivent déposer leur **compte de campagne** à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), qui en effectuera le contrôle (respect du plafond légal de dépenses, etc.).

►Comment les candidats font-ils campagne ?

•La **Commission nationale de contrôle de la campagne électorale (CNCCEP)** veille au respect d'une égalité de traitement entre les candidats : garantie d'un affichage minimum ; prise en charge de leur profession de foi ; temps d'antenne minimum à la radio et à la télévision.

•Le **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** comptabilise les temps de parole et d'antenne, des candidats et de leurs soutiens, en veillant à respecter un principe d'équité durant les premiers mois de campagne, et une égalité stricte durant les 15 jours précédant le premier tour et entre les deux tours.

•Les **sondages d'opinion** sont soumis à certaines règles, notamment de méthode, sous le contrôle de la Commission des sondages. Aucun sondage électoral ne peut être publié la veille et le jour d'un scrutin.



▸Comment sont financées les campagnes électorales ?

•Les **candidats nomment un mandataire** chargé de gérer leur compte de campagne. Ils ne peuvent recourir qu'à des financements privés : fonds de partis politiques, dons de particuliers français ou résidant en France jusqu'à 4 600 €, et prêts de partis politiques ou de banques ayant leur siège social dans l'Espace économique européen, à l'exclusion des dons d'entreprises, syndicats ou associations.

•**Les dépenses de campagne sont plafonnées** à 16,851 millions d'euros par candidat au premier tour et 22,509 millions d'euros au second tour. Si les comptes des candidats sont approuvés par la Commission des comptes de campagne, **les dépenses peuvent être remboursées par l'Etat** à hauteur de 4,75 % du premier plafond pour les candidats ayant obtenu moins de 5 % des suffrages au premier tour, de 47,5 % de ce plafond au-delà de 5 % des suffrages, et de 47,5 % du second plafond pour ceux qui parviennent au second tour.

Les dates-clés de l'élection présidentielle

▸ 1er janvier 2022
Début du contrôle des temps de parole et d'antenne par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom).

▸ 28 janvier 2022
Installation de la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale.

▸ 1er février 2022
Publication par le Conseil constitutionnel des premiers parrainages validés.

▸ 4 mars 2022
Clôture de la période de parrainage et date limite d'inscription sur les listes électorales (hors dérogation).

▸ 7 mars 2022
Proclamation de la liste des candidats par le Conseil constitutionnel.

▸ 28 mars 2022
Début de la campagne officielle qui s'interrompt la veille du premier tour. Elle reprend le jour de la publication du nom des deux candidats restant en lice et s'achève la veille du second tour.

▸ 10 avril 2022
Premier tour de l'élection présidentielle (la veille en outre-mer).

▸ 13 avril 2022
Validation des résultats par le Conseil constitutionnel et annonce des deux candidats en lice pour le second tour.

▸ 23 avril 2022
Fin de la campagne officielle pour le second tour.

▸ 24 avril 2022
Second tour de l'élection présidentielle (la veille en outre-mer).

▸ 27 avril 2022
Validation par le Conseil constitutionnel des résultats et proclamation officielle du nouveau président de la République.

▸ 13 mai 2022 (au plus tard)
Passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau président de la République.

▸ 24 juin 2022 (au plus tard)
Dépôt des comptes de campagne des candidats dans les deux mois suivant l'élection.

Source : vie-publique.fr

577 DÉPUTÉS POUR REPRÉSENTER LE PEUPLE

▶Comment sont élus les députés ?

•Élus à l'Assemblée nationale, les députés sont des parlementaires qui votent les lois et contrôlent l'action du gouvernement. Au nombre de 577, soit autant que de circonscriptions, ils sont élus au suffrage universel direct majoritaire à deux tours, pour un **mandat de 5 ans** renouvelable. Depuis la mise en place du quinquennat, les élections législatives ont lieu la même année et à la suite de l'élection présidentielle. **En 2022, le scrutin aura lieu les dimanches 12 et 19 juin.**

•Pour être élu au premier tour, il faut obtenir la **majorité absolue** des suffrages exprimés et les voix d'au moins un quart des électeurs inscrits. Au second tour, la **majorité relative** suffit. Mais pour y accéder, il faut obtenir au premier tour les voix d'au moins 12,5% des électeurs inscrits.

▶Qui peut être élu député ?

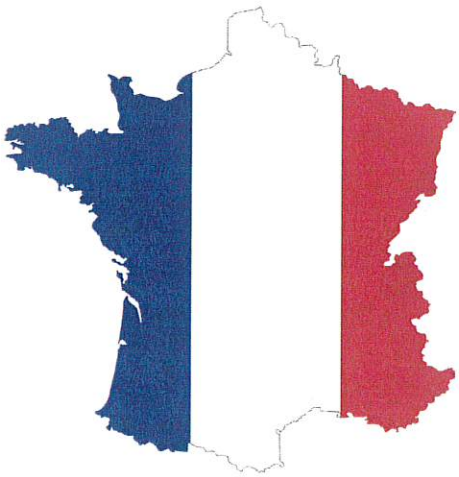
•Pour être élu député, il faut avoir 18 ans révolus, être inscrit sur une liste électorale et ne pas être privé de ses droits d'éligibilité.

•Les députés doivent effectuer une **déclaration de patrimoine** en début et en fin de mandat et fournir une **déclaration d'intérêts et d'activités**. Ils doivent aussi, en début de mandat, attester du respect de leurs obligations fiscales. A défaut, ils peuvent être déclarés inéligibles pendant trois ans et démissionnaires d'office de leur mandat.

•Depuis la loi de 2014 sur le **cumul des mandats**, les députés ne peuvent exercer cette fonction en même temps que celle de maire, adjoint au maire, président ou vice-président d'un conseil régional ou départemental. En cas de cumul, ils ne peuvent conserver que le mandat le plus récent.

▶Comment est financée la campagne électorale ?

•Les candidats doivent nommer un mandataire qui gère leur compte de campagne en faisant appel à des **financements privés** : fonds de partis politiques, dons de particuliers français ou résidant en France limités à 4 600 €, prêts de partis politiques ou de banques ayant leur siège social dans l'Espace économique européen. Les dons d'entreprises, syndicats ou associations sont interdits. Le plafond de dépenses est fixé à 38 000 euros, majoré de 15 centimes d'euro par habitant de la circonscription.



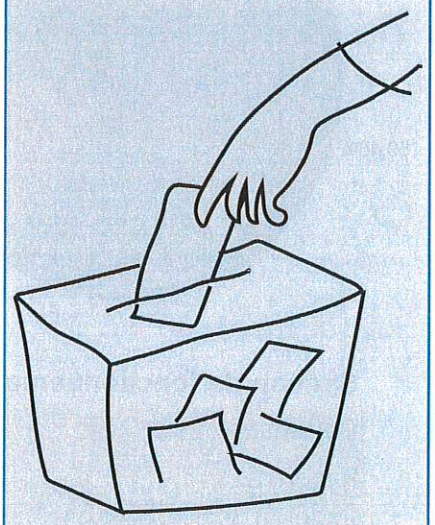
•Chaque candidat ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés au premier tour du scrutin bénéficie d'un **remboursement forfaitaire de ses dépenses** de campagne, dans la limite de 47,5 % du plafond fixé pour chaque circonscription, sous réserve que son compte de campagne ait été approuvé par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

QUI PEUT VOTER AUX ÉLECTIONS?

▶Pour voter, vous devez **être inscrit sur une liste électorale** (à vérifier sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788).
Pour cela il suffit d'être majeur, d'avoir la nationalité française et de jouir de ses droits civiques. Vous pouvez être inscrit dans une commune :
- où se situe votre résidence principale ;
- où vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins deux ans ;
- où vous avez l'obligation de résider comme fonctionnaire ;
- où vous êtes gérant ou associé majoritaire depuis au moins deux ans d'une société y payant ses impôts locaux depuis au moins deux ans.

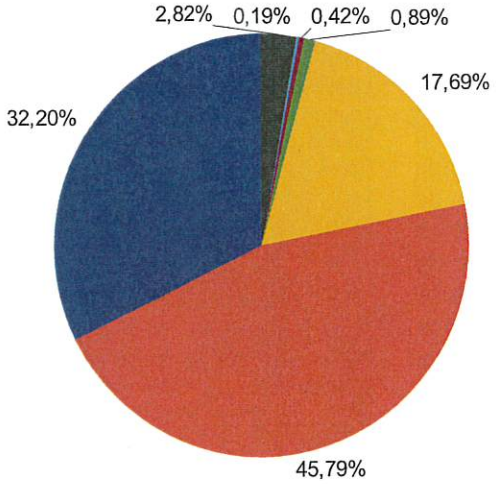
Pour l'élection présidentielle, **la date limite d'inscription** était fixée au 2 mars (sur internet) ou 4 mars (en mairie ou par courrier) ; pour les législatives, au 4 mai ou au 6 mai.

▶**À Saint-Sornin**, les élections se dérouleront cette année dans la salle Duguesclin, 10 rue de la Seigneurie. Si vous devez voter par procuration, renseignez-vous sur le site maprocuration.gouv.fr ou auprès de la mairie.



FONCTIONNEMENT

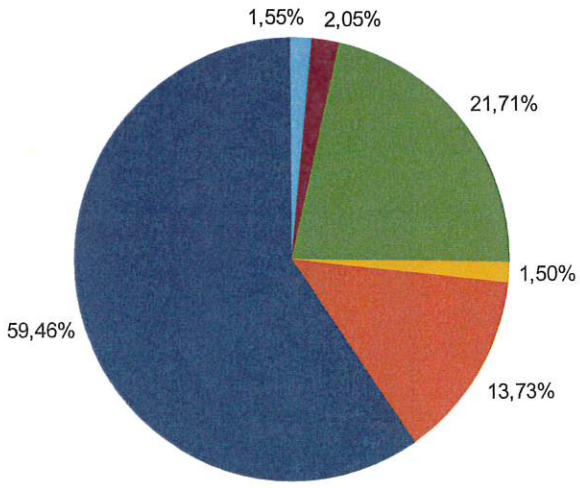
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 312 740 €



- Charges à caractère général (EDF, carburant, tél., etc)
- Charges de personnel et frais assimilés
- Participation syndicats départementaux (incendies, etc) indem. élus, cotisations retraites
- Charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles
- Dotations provisions
- Amortissement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 405 371 €



- Impôts et taxes perçus par la commune et attribution de compensation de la communauté de communes
- Dotations, subventions et participations (État, dépt)
- Produits exceptionnels
- Autres produits de gestion courante (loyer, vente terrains lotissement)
- Produits financiers
- Produits services et ventes diverses [tennis, 2/3 concessions cimetière, rbt éclairage public Cadeuil (Le Gua, Ste Gemme)]

▶La situation financière de la commune est saine, avec de bons ratios comptables, mais nous devons rester vigilants.
La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ressource principale de notre collectivité, compensée certes, mais figée sur l'année 2020, réduit nos ressources pour les années futures (-34026€ en 2022) et, par déduction, le service à nos administrés. Ajouté à cela une baisse des différentes aides financières, dotations, subventions, etc., la situation augure une fin de mandat plus compliquée.

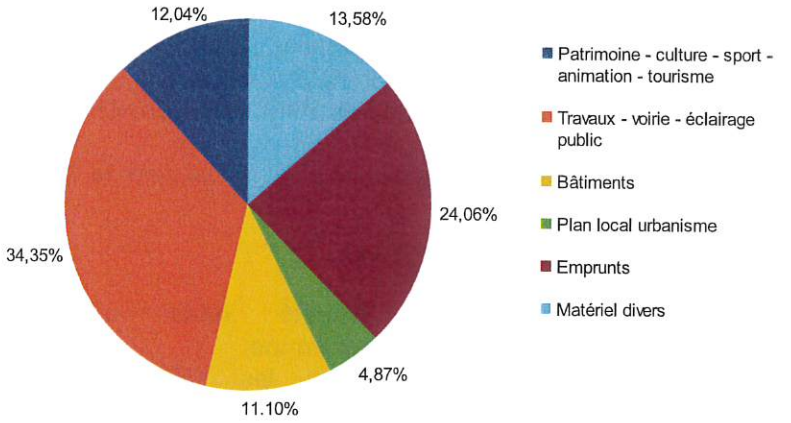
Section de fonctionnement

Dépenses	312 740 €
Recettes	405 371 €
Résultat de l'exercice 2021	92 632 €
Report excédentaire 2020	89 643 €
Résultat de clôture	**182 275 €**



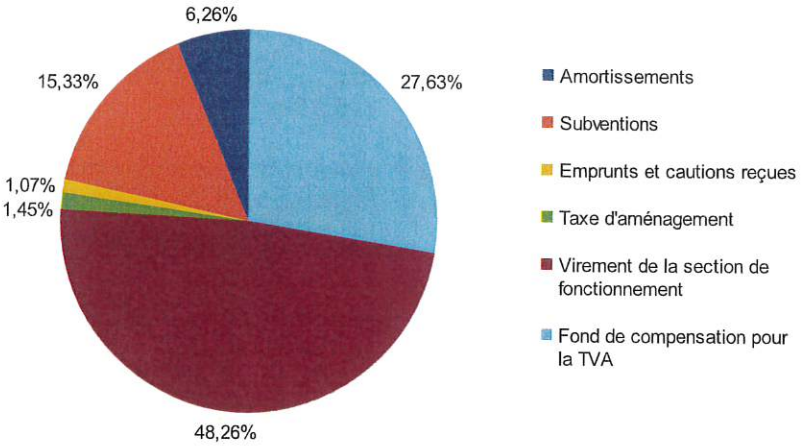
INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 118 031 €





RECETTES D'INVESTISSEMENT : 140 753 €



▶ Suivez l'actualité locale sur saint-sornin.fr



Section d'investissement

Dépenses	118 031 €
Recettes	140 753 €
Résultat de l'exercice 2021	22 723 €
Report déficitaire 2020	-72 260 €
Résultat de clôture	-49 537 €
Reste à réaliser : dépenses	30 561 €
Reste à réaliser : recettes	0 €
Besoin de financement	80 098 €

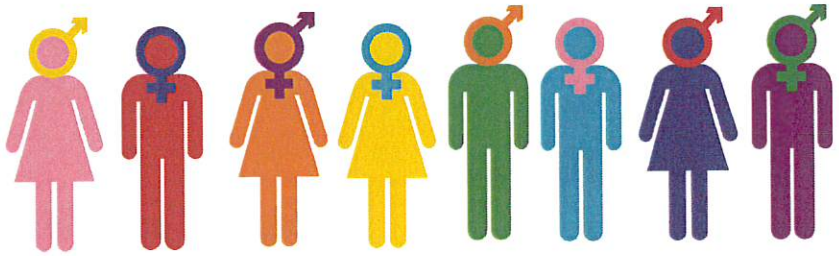
Affectation des résultats

▶Excédent de clôture 2021 (fonctionnement)	182 275 €
▶Versés à la section D'investissement	80 098 €
▶Excédent de Fonctionnement Reporté 2021	102 176 €

RECENSEMENT : UNE DYNAMIQUE FORTE

Avec un total de 403 habitants contre 334 en 2013, Saint-Sornin voit sa population augmenter de 20,66 %, un chiffre nettement supérieur aux moyennes départementales (+ 2,83 %) et nationales (2,17 %). Une valeur en constante hausse depuis dix ans et qui devrait s'avérer durable si l'on en croit la hausse de 14,2 % du nombre de logements et la forte percée de la tranche d'âge des 0-14 ans : 39 en 2008, 42 en 2013, ils étaient 72 en 2018 et représentaient 17,9 % des Saint-Sorninois.
Une bonne nouvelle pour la commune car du nombre d'habitants dépend le niveau d'investissement de l'État, plus une commune est peuplée et plus la participation est importante.

PORTRAIT-ROBOT DU SAINT-SORNINOIS DE 2018



-Un homme
L'écart est minime : sur un total de 403 habitants, 205 sont des hommes contre 198 femmes. Les hommes sont plus représentés de 0 à 64 ans, les femmes deviennent plus nombreuses chez les 65 ans et plus.

-Âgé de 45 à 59 ans
Si dans l'absolu la tranche d'âge la plus représentée est celle des 60 à 74 ans (85), juste devant les 45-59 ans (84) et les 0-14 ans (72), chez les hommes, les 45-59 ans sont plus nombreux que les 60-74 ans : 45 contre 44. Du côté des femmes, les 60-74 ans (41) devancent les 45-59 ans (39).

-Marié
50,8 % des Saint-Sorninois âgés de 15 ans ou plus sont mariés. 13,6 % vivent en concubinage ou union libre, 10,6 % sont pacsés. Les célibataires, divorcé(e)s, et veuf(ve)s représentent respectivement 14,5 %, 3,6 % et 6,9 % de cette tranche d'âge.

-Saint-Sornin est sa résidence principale.
Sur les 256 logements, 185 sont des résidences principales (72,3 %) contre 60 résidences secondaires (23,4 %) et 11 logements vacants (4,3 %).

-Propriétaire d'une maison ancienne de 4 pièces ou plus dans laquelle il a aménagé depuis plus de 10 ans
Saint-Sornin ne compte que 10 appartements pour 245 maisons. Les logements comptent une moyenne de 4,6 pièces.
Sur les 177 résidences principales construites avant 2016, 48 l'ont été avant 1919 (27,1 %) et 43 entre 1991 et 2005 (24,3 %), les deux tranches les plus représentées.

Sur les 403 habitants, 351 sont propriétaires (87,6 %) contres 52 locataires ou personnes hébergées gratuitement (12,4 %).

-Salarié dans une autre commune
Parmi les 157 actifs de la commune, on compte 111 salariés (70,7 %) et 46 non-salariés (29,3 %).
Pour ces mêmes actifs, 133 exercent leur métier dans une autre commune (84,7 %), 25 ont leur emploi à Saint-Sornin (15,3 %).

Source : INSEE

MERCI POUR LE VILLAGE !



▶ Détritus, mégots, plastiques, déjections canines... On constate encore trop de signes d'incivisme qui nuisent à la propreté du village et à l'environnement.
Rappelons le temps de dégradation de :
-un mouchoir en papier : 3 mois ;
-une pelure de fruit : de 3 à 6 mois ;
-un mégot de cigarette : de 1 à 5 ans ;
-un papier de bonbon ou d'un chewing-gum : 5 ans ;
-une canette : jusqu'à 100 ans ;
-un sac en plastique : 450 ans.
(source consoGlobe.com).
Merci à chacun d'en prendre conscience, pour le bien-être de tous et l'image de notre village.

DES INSURGÉS CONTRE LES DÉCHETS



Jeter un mégot, une canette, un masque ou un papier dans une forêt, un chemin ou sur une plage est impensable pour quiconque respecte la nature. C'est pourtant chose courante ! En février 2021, Delphine Basset découvrait avec stupeur et indignation, au cours d'une promenade à Saint-Just-Luzac, un fossé jonché de bidons, transats, peluches et autres détritus… « *J'ai lancé un appel sur les réseaux sociaux et, cinq jours plus tard, une dizaine de personnes sont venues m'aider à sortir une tonne et demie de déchets* » , raconte cette jeune femme entreprenante.

Un premier groupe Facebook, puis une association baptisée Les Insurgés des déchets ont rapidement vu le jour, avec un site internet plein d'humour, de projets et d'idées fortes. « *Notre mission est de sensibiliser aux pollutions humaines dans les écoles et en entreprises, d'organiser des actions de ramassage et de mettre en place des dispositifs concrets, comme des bacs à marée, ou des collecteurs de mégots sur les communes du bassin de Marennes* », raconte Delphine Basset, présidente de l'association.

Depuis un an, trois cents personnes ont participé à une vingtaine d'actions et ramassé 22 tonnes de déchets dans la nature ! En novembre dernier, sur les bois des communes de Saint-Sornin et Nieulle-sur-Seudre pas moins de 5 tonnes ont été ramassées avec l'aide de 50 bénévoles, dont 20 enfants. Depuis un an, les Insurgés des déchets multiplient les opérations locales, à raison d'un ramassage par mois, voire deux lors des grandes marées. Pourquoi pas vous !

Plus d'informations sur le site
lesinsurgesdesdechets.fr
ou par mail lesinsurgesdesdechets@gmail.com

LA MARCHE GOURMANDE ANNUELLE

Un joli mois de juin, de belles rencontres et un bon moment de convivialité. Voilà le programme de la **marche gourmande organisée par l'ESNG Football** (Entente Saint-Sornin, Nieulle-sur-Seudre et Le Gua) et dont la date reste à définir.. Le départ sera donné à 18h30 au stade de football de Saint-Sornin. Cette balade gastronomique d'environ 10 km s'organise autour de 5 étapes, de l'apéritif au dessert. Il vous suffira de ramener vos couverts pour déguster les bons plats qui vous seront servis. Vous pourrez réserver votre place auprès de :

Yannick Veillat
au 06.30.01.07.31.

Tarif : 13 € / adultes
9€ / enfant < 12 ans



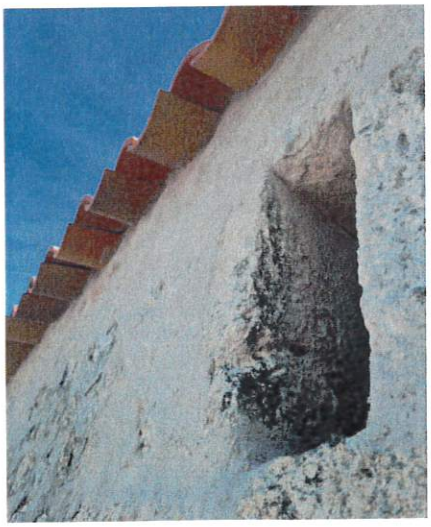
Grandeur et décadence du prieuré de Saint-Sornin

Le prieuré (ou monastère) de Saint-Sornin fut construit en 1171 à quelques mètres de la belle église romane Saint-Saturnin. Il dépendait des abbesses de l'Abbaye aux Dames de Saintes et devint le siège de l'autorité de l'abbesse en Pays de Marennes. Saint-Sornin et Marennes furent ainsi dotés de deux prieurés, sièges des châtellenies ecclésiastiques (juridiction du seigneur châtelain), qui morcelèrent les terres douces et salées relevant du seigneur de Broue.



Une période de richesse due à l'impôt

Il s'en suivra de nombreux conflits entre le seigneur et les prieurés, pour la gestion de leurs domaines et des revenus perçus, notamment sur les récoltes. Ces impôts, très nombreux, portaient sur les revenus des champs, vignes, forêts, et marais ; sur les droits de péage des bêtes ; sur les grandes foires de juin et d'août ; sur l'usage des fours, des moulins, et les octrois sur le sel. Sur les carrières aussi, qui fournissaient des pierres de bonne qualité, notamment celles qui auraient servi à bâtir « la belle Brouage ». Bien qu'une partie de ces taxes était reversée à l'abbesse, la richesse du prieuré était alors immense. Mais cela ne dura pas...



Victime des Anglais et... de l'envasement

La puissance du prieuré fut mise à mal par les Anglais durant la guerre de 100 ans. Ces derniers détruisirent ainsi le clocher de l'église Saint-Saturnin en 1403, mais aussi, les titres de propriété de l'abbaye, ce qui permit aux seigneurs des environs de contester les droits de l'abbesse. Toutefois, le principal facteur de ce déclin tint à l'envasement du fond du golf de Saintonge, qui éloigna de plus en plus le prieuré de Saint-Sornin des marais salants. Le siège de la Justice, comme les foires furent transférées à Saint-Pierre-de-Salles (Marennes) et le prieuré s'enfonça progressivement dans la somnolence.

Plus tard, au XVIIe siècle, le logis du prieuré qui comportait de vastes salles et une tour poivrière (tour ronde surmontée d'un toit en forme de cône), fut en partie reconstruit, avec une tour d'escalier polygonale, de vastes salles, et un grand porche à son entrée. Pour l'anecdote, l'une des portes de style gothique flamboyant a été transportée au Moulin de Chalons.



NOS AMIES LES CHAUVES-SOURIS

Seul mammifère volant au monde, la chauve-souris est une espèce protégée qui cohabite bien avec les humains, malgré la crainte infondée qu'elle suscite. Trois familles de chauves-souris sont présentes en Charente-Maritime : la plus grande est celle des Vespertilionidés qui comprend notamment les Pipistrelle et Sérotine, deux espèces virevoltant sous les lampadaires, ainsi que des espèces plutôt arboricoles comme les Noctule ou Barbastelle. Autres familles, celle des Rhinolophidés, qui ont toutes un nez en forme de fer à cheval, et celle des Minioptéridés qui fréquentent plutôt les cavités et les grottes.

CHASSEUSES D'INSECTES

►C'est à la tombée de la nuit que les chauves-souris chassent par écholocation (moyen de localiser les proies en envoyant des sons et en écoutant leur écho), régulant ainsi les populations d'insectes, tels que papillons de nuit, mouches, moustiques, ou hannetons, et mangeant jusqu'à la moitié de leur poids en insectes par nuit !

A l'automne, mâles et femelles se regroupent pour s'accoupler. La fécondation, en pause durant l'hiver, reprend au printemps. Durant la saison froide, les chauves-souris hivernent dans des cavités, granges ou greniers non chauffés, où une température faible et constante et un taux d'humidité élevé leur permettent d'entrer en léthargie. Elles ne vivent alors que sur leurs réserves, tout dérangement pouvant leur être fatal. Dès le mois de mars, elles se réveillent et se réalimentent. Les femelles ovulent puis mettent bas en mai-juin. À la naissance, l'unique petit s'accroche au pelage de sa mère qui l'allaite pendant quatre à six semaines.



Grand Rhinolophe



Barbastelle d'Europe



Grand Murin

DES PRÉJUGÉS BIEN ANCRÉS

►Contrairement à de fausses croyances, les chauves-souris ne sont pas agressives, elles ne rongent pas les câbles électriques, n'apportent pas de puces de parquet, ni d'acariens, elles ne sont pas aveugles (leurs yeux sont petits), et ne se prennent pas dans les cheveux !

Les chauves-souris étant protégées, il est interdit de les manipuler ou d'obstruer leur gîte. Pour favoriser leur installation, il suffit de laisser un accès ouvert dans la grange ou d'installer un gîte artificiel. Il faut aussi éviter les insecticides dans le jardin ou le grenier, les traitements chimiques des charpentes, et réaliser vos travaux dans les combles, greniers ou toitures uniquement entre août et novembre.

Certes, les chauves-souris salissent les murs, les bords de fenêtre ou les pas de portes. Pour éviter l'inconvénient des crottes, il suffit d'installer une étagère ou une petite gouttière de 50 cm sous le rebord du toit. Leur guano (amas d'excréments) s'enlève aussi très bien avec de l'eau. Si vous avez une colonie de chauve-souris dans votre grenier, mettez une bâche au sol entre novembre et mars. Après leur départ, au mois d'octobre suivant, vous pourrez utiliser ce guano comme fertilisant naturel pour le jardin. Enfin, pas de panique si une chauve-souris entre dans la maison : ouvrez la fenêtre et éteignez la lumière, elle sortira toute seule, alors que si vous essayez de la poursuivre avec un balai, elle s'affolera !

Sandra Daubigny, chargée de Mission Natura 2000

DES PLANTATIONS POUR RESTAURER LE PAYSAGE

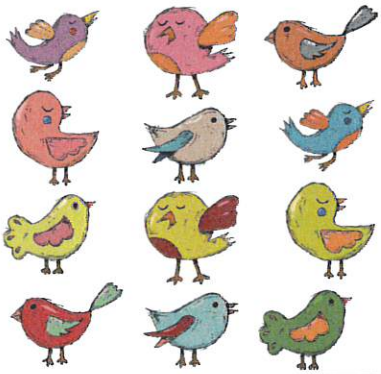


▶Le département de la Charente Maritime et la Chambre d'agriculture ont initié depuis 2000 un vaste programme d'aide à la plantation d'arbres, de bosquets et de haies champêtres pour la restauration des paysages ruraux. Ce dispositif d'accompagnement, proposé aux particuliers, agriculteurs et collectivités, est subventionné dans le cadre du programme Eva 17 qui a déjà permis de planter près de 500 km de haies, 33 hectares de bosquets et quelque 600 000 arbres et arbustes. Au-delà de la qualité du paysage ainsi modifié, ces actions offrent de multiples avantages : elles favorisent la protection contre les vents, l'infiltration de l'eau, la biodiversité, la pollinisation des plantes, ainsi que la réintroduction des prédateurs naturels afin de lutter contre les nuisibles. A Saint-Sornin, c'est Éric Vignaud qui a assuré la plantation de l'une de ces haies pédagogiques. Merci à lui !

Pour tout renseignement :
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, tél. : 05 46 50 45 00.

PROTÉGEZ-LES !

Les oiseaux des jardins ne résistent pas à la famine, en particulier l'hiver où les ressources alimentaires se font plus rares. Penser aux mangeoires adaptées, certains mangeant au sol, d'autres en hauteur. Privilégiez les graines de tournesol, blé, maïs concassé, avoine, orge, millet, les fruits flétris (pomme, poire, raisin), et les boules de graisse dont on retire le filet pour éviter que le petit passereau se prenne les pattes dedans. Évitez le pain qu'ils ne digèrent pas bien et n'offre pas les qualités nutritives. Pensez à un point d'eau, mélangée à un peu d'huile lors de grands froids, à nettoyer régulièrement pour éviter les maladies.



▶Rendez-vous les 28 et 29 mai 2022 pour participer au comptage national des oiseaux des jardins
plus d'infos sur oiseauxdesjardin.fr

QUAND LA CHINE EXTERMINAIT LES OISEAUX...

▶En Chine, lors du « Grand bond en avant », de 1958 à1962, une campagne « d'hygiène » à grande échelle fut ordonnée par le président Mao Zedong. Cette campagne, dite des « quatre nuisibles », consista à exterminer les rats, les mouches, les moustiques et les moineaux friquets, ces derniers étant accusés de détruire les cultures en mangeant les graines de céréales, privant ainsi la population, majoritairement rurale, des fruits de son travail.

Tous les citoyens eurent pour consigne de faire du bruit, en tapant sur des casseroles et autres ustensiles à leur portée, pour effrayer les oiseaux et les empêcher de se poser, les forçant à voler jusqu'à ce qu'ils tombent au sol d'épuisement... Les nids furent détruits, les œufs cassés et les oisillons tués. Cette campagne entraîna la quasi disparition des oiseaux en Chine à l'époque.

Pourtant, dès 1960, les dirigeants chinois se rendirent compte que les moineaux ne mangeaient pas que les céréales, mais aussi une grande quantité d'insectes. Ainsi, plutôt que de voir le rendement de la culture du riz augmenté, celui-ci diminua considérablement. Mao Zedong ordonna alors la fin de cette campagne contre les moineaux, mais il était déjà trop tard. En l'absence de ces volatiles précieux, les criquets et autres vermines avaient dangereusement proliféré dans le pays. Il en résulta une amplification des problèmes écologiques qui sera mise en avant pour expliquer la grande famine, durant laquelle plus de 36 millions de personnes seraient mortes de faim.

Une leçon d'histoire qui prouve, s'il en était besoin, le rôle des oiseaux dans notre écosystème. Quant aux moineaux, ils se reproduiront d'autant mieux que l'on aura préservé les arbres et les haies de nos jardins, comme autant de lieux de nidification.

CONNAISSEZ-VOUS LES OISEAUX DE NOS JARDINS ?

Premier volet de notre série sur les oiseaux des jardins, les passereaux, aussi nombreux que variés, nous gratifient de leurs chants et gazouillis en tous genres dès les premiers jours du printemps. Plusieurs espèces composent cette famille d'oiseaux qui embellissent notre quotidien.



LE ROUGE-GORGE (15cm / 18-20g)

est sans doute l'un de nos oiseaux préférés, vif, curieux et peu craintif, mais aussi solitaire et sédentaire. Il est capable de se montrer très agressif avec ses congénères pour défendre son territoire. Quelques individus migrent vers le sud pour hiverner, avant de revenir à la belle saison dans nos jardins. Il n'est pas rare, en hiver, de le voir nidifier dans des cabanes ou des granges, voire dans une boite aux lettres, ou se réfugier dans un buisson touffu, de lierre ou de laurier. Sa reproduction a lieu en mars, parfois même dès janvier, la femelle pondant de 4 à 6 œufs en deux semaines, les oisillons s'envolant dès l'âge de 2 semaines. Le rouge-gorge peut vivre entre 1 et 3 ans, certains ayant survécu jusqu'à 11 ans, avec un record à 19 ans !
Insectivore et frugivore, il se nourrit au sol. On peut lui donner des graines dans un lieu sécurisé d'éventuels prédateurs, sans oublier de prévoir un point d'eau.

LE TROGLODYTE MIGNON (10cm / 8-12g)

est d'une grande vivacité malgré sa taille. Très discret, il vit caché dans des crevasses, fissures ou tas de bois, ce qui le rend difficile à voir. Son chant, puissant et composé de trilles rapides, est très reconnaissable. Il se nourrit au sol et dans les arbres, de pucerons, larves, araignées et chenilles. Et pour ceux qui vivent près de l'eau, de petits poissons, de têtards et de petites grenouilles, ainsi que de baies et de graines. Les troglodytes supportent mal les hivers rigoureux qui en tuent des milliers, d'autant qu'ils ignorent la nourriture apportée par l'homme.
Au moment de la nidification, le mâle construit le nid contre un talus ou entre des racines et y attire une femelle grâce à son chant. C'est elle qui garnit ensuite le nid et y pond de 5 à 8 œufs qui éclosent après 14-15 jours. Les petits s'envolent à 16-17 jours et leur durée de vie est en moyenne de 6 ans.



JARDINEZ AVEC LA LUNE

Depuis toujours, les populations ont attribué beaucoup de pouvoirs à la lune, du fait notamment de son influence sur les travaux de jardin. Cela permet de savoir quand il faut préparer le sol, semer, planter, récolter, tailler, etc. Cette pratique a été mise en avant, au début du XXème siècle par Rudolf Steiner, philosophe à l'origine d'un courant de pensée visant à "restaurer le lien entre l'Homme et les mondes spirituels" : ainsi naquit la biodynamie. Ce principe privilégie le travail naturel du sol avec des traitements à base de plantes, en accord avec la lune. Le sujet a été ensuite approfondi par Maria et Mathias Thun dans leur premier Calendrier des semis, publié en 1963.



7 RÈGLES D'OR POUR RÉUSSIR SON POTAGER

►Mélanger légumes et fleurs

En plus du côté esthétique, le mélange de fleurs et de légumes permet de lutter efficacement contre l'invasion de certains nuisibles, en les repoussant ou en les attirant. Ainsi, les œillets d'Inde éloignent les nématodes (mini vers ronds), alors que les capucines se couvrent de pucerons noirs qui délaissent alors les haricots.

►Travailler le terrain superficiellement

Il est important de travailler la terre sans inverser les couches et les micro-organismes propres à chacune. Ces petites bêtes ainsi que les vers de terre transforment les matières organiques que vous fournissez en humus et aèrent convenablement le terrain.
A noter. Tous les travaux de préparation du sol s'effectuent en lune descendante. Intervenez en jours-racines (voir ci-contre).

►Choisir des variétés anciennes

Sélectionner des variétés anciennes et locales est un choix incontournable pour jardiner avec la lune. Les variétés modernes, parfois stériles, comme de nombreux hybrides F1 (première génération d'un croisement), sont moins réceptives à la lune. Elles demandent aussi des apports d'engrais chimiques pour donner le meilleur d'elles-mêmes, contrairement aux variétés anciennes qui se contentent d'une fumure naturelle à base de matières organiques.

►Nettoyer le sol sans chimie

Pour vous débarrasser des mauvaises herbes sans vous fatiguer, vous pouvez poser une bâche en plastique noire sur la parcelle à travailler. Privés de lumière, ces indésirables vont mourir en deux ou trois mois seulement. Il ne vous restera plus qu'à ameublir la terre.

►Affiner la terre selon les légumes

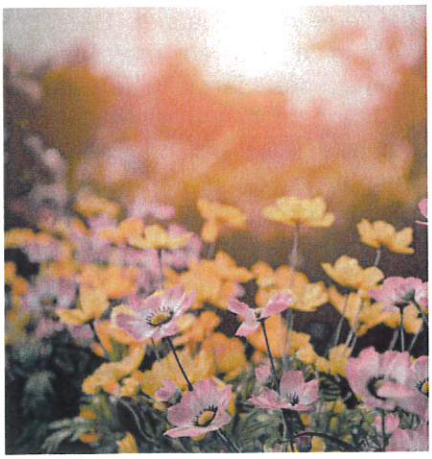
Si votre terre présente quelques mottes, il est nécessaire de la travailler et l'affiner. Vous pourrez enfin terminer avec un râteau qui vous permettra de niveler la surface et de ramasser les plus gros cailloux.

►Nourrir le sol avec des engrais organiques et engrais verts

Fabriquez votre compost à l'aide des coupes broyées de rameaux, des feuilles mortes, des épluchures de légumes et des tontes du gazon. C'est le meilleur moyen de recycler les déchets et d'en tirer bénéfice.

►Entretenir les légumes jusqu'à la récolte

Le binage réduit l'évaporation et facilite la pénétration de l'air et de l'eau dans le sol.
A noter. L'entretien du potager a lieu en lune descendante.



À CHAQUE JOUR SON VÉGÉTAL

Le calendrier lunaire indique la succession des jours propices aux racines, fleurs, feuilles ou fruit et pendant lesquels il est judicieux de s'en occuper.

►Quand la lune passe devant les constellations du Taureau, de la Vierge et du Capricorne, en affinité avec l'élément Terre, les influences cosmiques agissent davantage sur les racines des végétaux. On parle de **jours racines**.

►Quand la lune passe devant les constellations du Cancer, du Scorpion et des Poissons, en affinité avec l'élément Eau, elle influence davantage les tiges et les feuilles des plantes, des parties plus riches en eau. On parle de **jours feuilles**.

►Quand la lune se déplace devant les constellations des Gémeaux, de la Balance et du Verseau, en affinité avec l'élément Air, ce sont les fleurs qui sont davantage influencées. On parle de **jours fleurs**.

►Quand la lune passe devant les constellations du Bélier, du Lion et du Sagittaire, en affinité avec l'élément Feu, elle stimule la formation des fruits et des graines. On parle de **jours fruits**.

A noter. Chaque mois, on compte environ 4 jours où il est recommandé de ne pas jardiner : il s'agit des jours où la terre et la lune sont les plus proches (**périgée**), les plus éloignées (**apogée**), et ceux où l'orbite elliptique que décrit la terre autour du soleil coupe celle de la lune : ce sont les **nœuds lunaires**.

LUNE CROISSANTE OU DÉCROISSANTE ?

►**Pour repérer si la lune est croissante ou décroissante**, lorsqu'un seul quartier s'affiche, il suffit de la regarder, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit et d'imaginer une barre verticale adossée aux deux extrémités du croissant. Si vous pouvez former un **p** comme "premier quartier", la lune est croissante ; si vous formez un **d** comme "dernier quartier" la lune est décroissante.

►**En lune croissante, les végétaux sont plus résistants aux maladies**. Effectuez toutes les opérations qui les affaiblissent -comme la taille ou l'arrachage. Les fleurs cueillies pour réaliser des bouquets tiennent plus longtemps en vase, les légumes et les fruits récoltés se conservent mieux et plus longtemps.

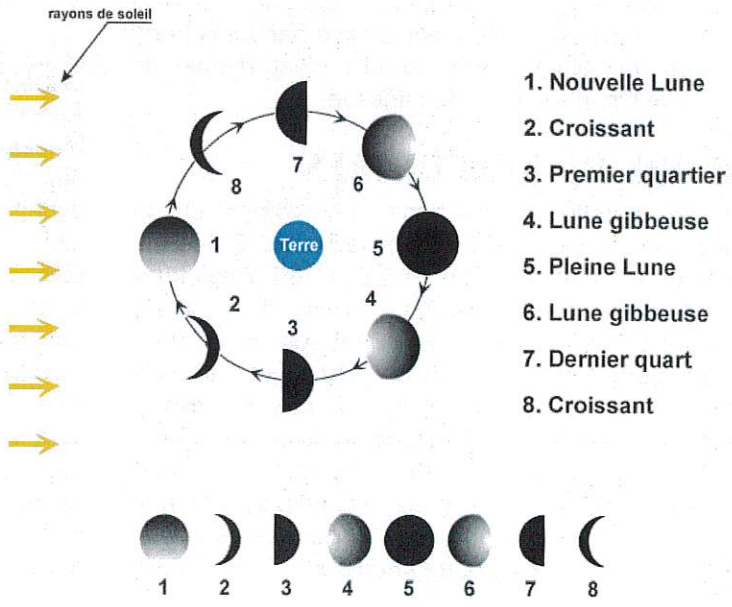
►**En lune décroissante, les plantes ont une vitalité moindre**, mais leur parfum, leurs couleurs et leur saveur sont exacerbés. C'est le moment idéal pour cueillir les légumes ou les fruits à consommer ou à transformer immédiatement.

LUNE MONTANTE OU DESCENDANTE ?

La lune est dite montante lorsqu'elle s'élève dans le ciel, soit durant près de 13 jours et demi. La lune est dite descendante les 13 jours et demi suivants, car elle s'abaisse peu à peu dans le ciel. Elle part de la constellation du Taureau, la plus élevée, pour atteindre celle du Scorpion, la plus basse.

►**Pour savoir si la lune monte ou descend**, il faut donc l'observer, au minimum, 2 jours de suite au même endroit et à la même heure, en prenant un point de repère (arbres, clocher…) et voir si elle est plus basse ou plus haute dans le ciel par rapport à ce repère.

►En **lune montante**, semez, récoltez les feuilles, les fleurs et les fruits, prélevez et greffez. En **lune descendante**, bouturez, enrichissez le sol, éclaircissez les semis, plantez, repiquez, récoltez les légumes-racines, taillez, pincez, divisez et marcottez.



ANNICK MITCHELL, TISSEUSE DE LIEN SOCIAL

Native de Saintes, Annick Mitchell a sillonné la France et le monde avant de s'établir à Saint-Sornin. De ses multiples voyages, elle a rapporté un sens inné du contact qui, ajouté à sa culture et sa curiosité, transforme chaque rencontre en moment privilégié.

CHARENTAISE DANS L'ÂME

Pendant la période trouble de la seconde guerre mondiale, Annick, fille d'ingénieur à la SNCF, est donc née à Saintes en 1942, un peu par hasard, au gré des mutations de son papa. Elle a ensuite effectué le début de sa scolarité à La Rochelle, toujours en suivant le parcours professionnel de son père. Mais ses véritables attaches avec la région se sont nouées par le biais de ses grands-parents. Ces derniers, originaires du département voisin des Deux-Sèvres, avaient élu domicile à Rochefort pour leur retraite.

VIVE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Un véritable point d'attache au doux parfum de vacances d'enfance car Annick et sa famille vivaient désormais à Paris où elle a poursuivi ses études pour devenir professeure d'anglais, perpétuant ainsi une tradition familiale. « *Mes grands-parents et mes arrières grands-parents étaient des gens modestes pour lesquels l'école publique gratuite a été un ascenseur social important. Grâce à elle, mon père a pu faire l'école des Arts et Métiers de Lille* ». Autant dire sa tristesse quand ce modèle initié par Jules Ferry a déserté le village même si elle s'est réjouie de l'arrivée de l'établissement Montessori.

UNE VIE DE RENCONTRES

Avec de pareilles convictions, on comprend sa décision de rejoindre l'Éducation nationale. En ce qui concerne la matière, des séjours en Angleterre pendant ses années lycée suivis d'un poste d'assistante à Manchester expliquent son choix. Pour son premier poste, direction l'Orne et la ville d'Alençon, un épisode long de 17 ans où elle a traversé sans encombre les évènements de mai 1968 : « *C'était un lycée de première nomination, il y avait beaucoup de jeunes collègues originaires d'un peu partout, on formait un groupe très soudé et la notion de réussite scolaire était notre priorité* ».



LARGUER LES AMARRES

Responsable des séjours linguistiques entre Alençon et sa ville anglaise jumelée, Annick fait la connaissance de Keith Mitchell Outre-Manche.
Quelques années plus tard, ce dernier la rejoint en France et ils se marient. Dans le même temps, un proviseur l'encourage à postuler pour un poste à l'étranger et le couple part s'installer à Casablanca au Maroc. Au terme de cette expérience épanouissante de six ans, les Mitchell doivent revenir en France. « *Lorsque nous revenions voir ma famille chaque été, on faisait une étape à Rochefort chez mon oncle et ma tante. Mon mari est tombé amoureux de la région et nous avons décidé de nous installer en Charente Maritime. Nous avons acheté notre maison de Saint-Sornin. La vue dégagée, le relief et la proximité de la mer rappelaient à mon mari son Écosse natale* ».

SÉDENTAIRE À ST-SORNIN

Après cette halte, le couple reprend la route d'abord à Madagascar puis à La Réunion avant de s'établir définitivement dans le village. Toujours aussi dynamique, Annick s'est alors investie dans la vie de la commune en devenant conseillère municipale. Une élection vécue comme une marque de confiance de la part des Saint-Sorninois à qui elle voue une profonde reconnaissance.
Si Annick a aujourd'hui perdu l'envie de voyager, sa disponibilité aux autres et son écoute sont restées intactes : « *Depuis le décès de Keith, j'ai perdu l'envie de découvrir de nouveaux pays, maintenant je préfère qu'on vienne me voir* ». Pour lui faire ce plaisir, rien de plus facile, elle tient permanence à la bibliothèque le mercredi après-midi et le samedi matin.

RECETTE

LE CHEVREAU DE PÂQUES À L'AIL VERT

Pour 6 à 8 personnes



- Chevreau : l'arrière-train, environ 2 kilos
- Ail vert : 20 à 25 pieds
- Vin blanc sec : 50 à 75 centilitres
- Crème fraîche épaisse : 4 cuillerées à soupe
- Moutarde : 3 cuillerées à soupe
- Miel (d'acacia) : 1 cuillerée à café
- Huile d'olive : 1 cuillerée à soupe
- Sel, poivre du moulin

LA VEILLE

1.Préparez la marinade en 25 centilitres de vin blanc, la moutarde, le miel et le sel.
2 Déposez le chevreau coupé en 2 (le gigot et le bas du dos) dans la marinade.
3.Laissez-le reposer toute une nuit en l'arrosant de temps en temps.

LE JOUR MÊME

1.Préchauffez le four à 180° (thermostat 6).
2.Retirez le chevreau du plat et versez la marinade dans un grand bol.
3.Déposez la viande dans un plat, les 2 morceaux l'un par dessus l'autre.



Enfournez-les jusqu'à ce qu'ils dorent, environ 10 minutes. Puis, retournez-les et recommencez une dizaine de minutes.
4.Retirez la viande une fois dorée.
5.Répartissez un tiers de l'ail vert dans le fond du plat, puis replacez le bas du dos par dessus. Salez et recouvrez à nouveau d'un tiers de l'ail vert puis du gigot et la fin de l'ail vert. Salez et poivrez.
6.Versez la marinade par dessus, et ajoutez 25 à 30 centilitres de vin blanc. Recouvrez avec une grande feuille de papier d'aluminium et réenfournez pendant environ 1 heure.
Arrosez de jus en cours de cuisson.
7.Liez la sauce avec la crème fraîche.
Servez bien chaud.

Vous pourrez cuire à l'étage inférieur de pommes grenailles de l'île de Ré rôties pour l'accompagnement.

Source : www.mariatotal.com

L'ATELIER DE SATURNIN



FAIRE POUSSER UN CITRONNIER

Avoir un citronnier à la maison, rien de plus simple !
Sélectionnez un beau citron bien juteux, de préférence bio, un peu de patience et le tour est joué !
1. Prélevez les plus beaux pépins.
2. Retirez les restes de pulpe à l'eau tiède avec l'aide d'une brosse à dents.
3. Faites-les sécher à l'air libre pendant 8 jours jusqu'à ce qu'ils soient bien secs.
4. Réhydratez-les pendant 48h dans un bol d'eau à température ambiante.
5. Placez-les dans un coton humide à l'abri de la lumière pendant environ 25 jours, le temps que les graines germent.

Le coton doit rester humide mais pas détrempé.
6. Quand les germes ont atteint environ 1 cm, plantez-les dans un petit pot de 4 à 5 cm de diamètre en dirigeant le germe vers le bas.
7. Arrosez généreusement sans détremper. Les premières pousses apparaîtront au bout de 10 à 15 jours.



VOTRE ÉPICERIE ITINÉRANTE

FRAIS - LOCAL - BIO
LE PETIT CAMION
VOTRE ÉPICERIE ITINÉRANTE

▶ Votre épicerie vous propose à présent la **livraison à domicile**. Sur simple appel, Amaury vous dépose les produits sélectionnés devant chez vous.
Il est aussi présent à Saint-Sornin les lundis :
- sur la place de l'église de 16h30 à 17h30
- dans le lotissement de 17h30 à 18h

06 73 59 06 19 - lepetitcamion.epicerie@gmail.com

SAINT-SORNIN TAXIS



▶ **Fabien et Nadège Gaudriaud**, chauffeurs professionnels, assurent vos transports dans des véhicules confortables et climatisés 7j/7. Taxi conventionné pour transport de malades assis, de personnes à mobilité réduite, pour tout déplacement, n'hésitez pas à faire appel à leurs services.

06 08 92 31 86 / 05 46 93 33 53
saint-sornin-taxi.business.site

URGENCES MÉDECINS DE GARDE



▶ SUR RENDEZ-VOUS
Allô Garde Royan
1, rue Dr Paul Métadier ROYAN
Tél. 05 46 02 14 30

En semaine 20h-00h
Samedi 12h-00h
Dimanche jours fériés de 8h-00h

BIBLIOTHÈQUE

▶ La bibliothèque est ouverte :
> le mercredi de 16h à 18h
> le samedi de 10h à 12h



BUS CADEUIL - LA ROCHELLE

▶La ligne de bus 9E rejoint Royan à La Rochelle du lundi au dimanche. Elle dessert le lieu-dit de Cadeuil :
Du lundi au samedi à 7h30 et 17h30
Du lundi au vendredi à 8h50
Les dimanches et jours fériés à 8h50 et 15h20
Au tarif de 2 € l'aller ou 3,60 € l'aller-retour



Plus d'informations sur transports.nouvelle-aquitaine.fr ou au 0970.870.870

CONCILIATEUR

▶ Besoin d'un conciliateur ?
M. Philippe Giafferi reçoit dans les locaux de la mission locale de Marennes les deuxième et quatrième mardis après-midis de chaque mois.
RDV au 06.35.79.90.39 ou philippe.giafferi@outlook.fr

Toutes les informations sur

saint-sornin.fr

@StSornin17

ENTRE'AIDE ET CONVIVIALITÉ

▶Voilà ce que propose le département de la Charente Maritime avec ce nouveau dispositif solidaire. Il suffit de se rendre sur le site : ***lheurecivique.charente-maritime.fr*** pour en découvrir le fonctionnement et déterminer ensuite, au cours d'un entretien téléphonique, si vous voulez agir de façon organisée avec une association, ou de façon individuelle avec votre voisinage. Des expériences qui seront ensuite partagées une à deux fois par an dans le cadre de rencontres conviviales.

Rens. : tél. 05 46 31 37 75
charente-maritime@voisinssolidaires.fr



MERCIER
Sablières de Cadeuil

Sables, graviers et galets décoratifs,
carrelages en terre cuite, dallages en pierre naturelle,
briques et parements

Tél. : 05 46 22 81 62
11 B, route de Rochefort - Cadeuil - 17600 St-Sornin
www.terres-cuites-cadeuil.com ets-mercier@wanadoo.fr

Raid info
RD728 17320 ST JUST LUZAC 05 81 314 314
INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE
VENTE ET RÉPARATION

L'Hair du Temps devient
SALON WOMEN & BARBER
Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 18h
le vendredi de 9h à 19h
le samedi de 9h à 17h - NON STOP
mercredi et jeudi fermés entre 12h et 14 h
Anne-Sophie 05 46 85 77 98
Prenez vos rendez-vous en ligne sur
www.PLANITY.com (simple, immédiat, gratuit)
ZA Le Fief de Luzac - 17320 Saint Just Luzac

CONTRÔLE TECHNIQUE
PRAUD Jérome
• voiture • camping-car
• utilitaire • électrique
• 4 x 4 • collection
Réservation en ligne sur : moncontroletechnique.fr
ou Tél 05 46 77 31 96
15 avenue des vignes. Zac des vignes. 17320 Saint Just Luzac

Aux ciseaux créateurs
Créations - Retouches - Sur-mesures
Raphaëla vous acceille du lundi au vendredi de 14h à 18h30.
10 rue du puits Bardin - Luzac - 17320 Saint Just Luzac
auxciseauxcreateurs@sfr.fr 06 25 00 03 23

earl La Grange aux Bœufs
• Vente directe à la ferme
• Bœuf en colis
sur réservation toute l'année
• Vaches et veaux sous la mère
L'Ornut - 17620 La Gripperie - 05 46 83 22 84
www.lagrangeaux-boeufs.fr

EURL GARAGE DU ROND POINT
Vente et Réparation
Mécanique toutes Marques
V.L. - V.U. - 4x4
Ouvert
du Lundi au Samedi
Midi
13 Avenue des Vignes
Z.A. Les Quatre Moulins
17320 SAINT JUST LUZAC
Tél : 05.46.85.90.98

Orpi
Le Gua
ImmObilier
VENTE / ACHAT
LOCATION
ESTIMATION OFFERTE
05 46 22 15 41
1, rue Saint-Laurent, LE GUA

Caprice 2 mains
• Ongles en gel
• Vernis semi-permanent
• Nail Art
1 rue du Petit Moulin
17600 Saint-Sornin
06 12 02 48 12

Pizz
La Croix de Châlons
05 46 02 92 64
Horaires :
du mardi au dimanche
de 12h à 13h
et de 18h30 à 21h30.
Fermé le lundi
9 rue Samuel Champlain - 17600 Le Gua















